



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: KEIM FLUAT-10**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produit de préparation et de nettoyage de surfaces enduites
- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesentalstrasse 6 / CH-9425 Thal
Tel. +41 71 737 70 10 / Fax +41 71 737 70 19
www.keim.com / info @keim.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse 145

GBK GmbH Global Regulatory Compliance
Emergency number: +41 71 737 70 18

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Acide hexafluorosilicique
- **Mentions de danger**
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
- P260 Ne pas respirer les aérosols.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations**Description:**

Solution aqueuse

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 16961-83-4 EINECS: 241-034-8 Numéro index: 009-011-00-5 Reg.nr.: 01-2119488906-19-xxxx	Acide hexafluorosilicique ☠ Skin Corr. 1B, H314	9,9%
CAS: 7664-39-3 EINECS: 231-634-8 Numéro index: 009-003-00-1	acide hydrofluorique ☠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; ☠ Skin Corr. 1A, H314	<0,15%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 2)

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Tenir les sujets au chaud et au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Ne pas pratiquer de respiration par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

Enduire immédiatement d'une solution de gluconate de calcium ou d'un gel au gluconate de calcium.

Recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau, poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool, CO₂, sable.

Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Fluorure d'hydrogène (HF)

Tétrafluorure de silicium

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

CHF

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Porter un vêtement personnel de protection.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Se conformer aux réglementations locales.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Verser dans des fûts marqués et verrouillables.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas inhaler les aérosols.

Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8 (8.2).

Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Le verre et les matériaux siliceux sont attaqués.

Prévoir un bac de rétention.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec des métaux.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 4)

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: 8B**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****7664-39-3 acide hydrofluorique**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1,66 mg/m ³ , 2 ppm Valeur à long terme: 0,83 mg/m ³ , 1 ppm B SSc;
--------------	--

DNEL**16961-83-4 Acide hexafluorosilicique**

Oral	Long-term - systemic effects	0,01 mg/kg bw/day (consommateur)
	Acute - systemic effects	0,01 mg/kg/day (consommateur)
Inhalatoire	Acute - systemic effects	0,04 mg/m ³ (consommateur)
	Acute - local effects	3,125 mg/m ³ (worker)
	Acute - local effects	1,56 mg/m ³ (consommateur)
	Long-term - systemic effects	1,875 mg/m ³ (worker)
	Long-term - systemic effects	0,04 mg/m ³ (consommateur)
	Long-term - local effects	1,56 mg/m ³ (consommateur)

PNEC**16961-83-4 Acide hexafluorosilicique**

Aquatic compartment - freshwater	0,9 mg/l (Eau douce)
Aquatic compartment - marine water	0,9 mg/l (Eau de mer)
Terrestrial compartment - soil	11 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant	51 mg/l (Station d'épuration)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:**7664-39-3 acide hydrofluorique**

BAT (Suisse)	4 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Fluorid
--------------	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Ne pas inhaler les aérosols.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:**
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 - Filtre combiné B2/P2
- **Protection des mains:** Gants résistant aux acides
- **Matériau des gants**
 - Adapté par exemple:
 - Caoutchouc naturel (Latex)
 - Épaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm
 - Caoutchouc chloroprène
 - Épaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm
 - Caoutchouc fluoré (Viton)
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)
 - Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**
 - Protection du visage
 - Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:**
 - Vêtements de travail protecteurs
 - Vêtement de protection résistant aux acides
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
 - Consulter le chapitre 12 et 6.2
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique**

Liquide

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 6)

· Couleur:	Rose clair, transparent
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	non applicable.
· Supérieure:	non applicable.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	~1*
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non applicable
· Pression de vapeur à 20 °C:	~23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,0-1,1* g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	non applicable

· 9.2 Autres informations	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 7)

· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Bases
Métaux
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Fluorure d'hydrogène
Tétrafluorure de silicium
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **En cas d'inhalation:** Irritant pour l'appareil respiratoire.
- **En cas d'ingestion:** Peut provoquer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 8)

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
- **Toxicité subaiguë à chronique:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Les informations sur la écotoxicologie sont issues des propriétés des constituants.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 9)

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Éliminer selon les réglementations locales.

· **Catalogue européen des déchets**

06 01 06* autres acides

· **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

06 01 06: Autres acides

Classification: ds = les déchets spéciaux

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1778

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1778 ACIDE FLUOROSILICIQUE solution

· **IMDG, IATA** FLUOROSILICIC ACID, solution

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 8 Matières corrosives.

· **Étiquette** 8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** II

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 10)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Corrode les métaux
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1778 ACIDE FLUOROSILICIQUE SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document

(suite page 12)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 11)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **observé:**

TRGS 200 (Allemagne)
TRGS 500 (Allemagne)
TRGS 510 (Allemagne)
TRGS 900 (Allemagne)

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.

- **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.11.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: KEIM FLUAT-10

(suite de la page 12)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.

EC50: Half maximal effective concentration.

LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.

NOEC: No observed effect concentration.

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1